

Lorsque vous recevez une décision positive sur votre demande d'asile

Une fois que vous aurez reçu une décision positive sur votre demande d'asile, nous savons que vous aurez probablement beaucoup de choses à prendre en considération. Il peut s'agir de vos projets d'études, de travail ou de voyages pour voir des personnes qui vous sont chères.

Une fois que vous avez reçu votre décision, vous n'avez que peu de temps avant la fin de votre aide à l'asile, il est donc important de vous concentrer d'abord sur ces trois choses.

1. Preuve de statut et d'identification - votre eVisa

- Le Royaume-Uni passe à un système d'immigration numérique. À partir du 31 octobre 2024, le ministère de l'Intérieur a commencé à émettre des **eVisas** au lieu de permis de séjour biométriques (BRP).
- Votre eVisa est très important. Vous en aurez besoin pour trouver un emploi ou pour demander des prestations, et pour louer un logement.
- Le ministère de l'Intérieur créera votre compte UK Visas and Immigration (UKVI) et votre eVisa dans les 14 jours suivant la décision positive de votre demande d'asile. Ils vous enverront les informations de connexion dont vous avez besoin pour accéder à votre compte et à l'eVisa.
- Si vous ne **recevez pas** les détails de votre compte UKVI, ou si vous avez besoin d'aide pour accéder à votre eVisa, veuillez contacter le Centre de résolution UKVI via leur chat en ligne (allez sur www.gov.uk/evisa et cliquez sur « Si vous avez besoin d'aide »), ou contactez Migrant Help au 07483 170100 ou evisa@migranthelpuk.org
- S'il y a des erreurs sur votre eVisa, veuillez contacter UKVI au www.gov.uk/report-error-evisa

2. Votre argent

- Une fois que vous avez une décision positive, vous êtes autorisé à travailler et à gagner de l'argent.
- Si vous ne pouvez pas travailler ou si vous ne pouvez pas trouver un emploi rapidement, vous devez demander des prestations d'aide sociale (généralement le Crédit Universel). Vous pouvez postuler en ligne ou en personne au Centre d'emploi Plus (Job Centre Plus) de votre région. Faites-le immédiatement car cela peut prendre un certain temps avant de recevoir vos paiements.
- Vous devrez également ouvrir un compte bancaire.

3. Votre logement

- Une fois que vous avez reçu une décision positive, vous pouvez commencer à chercher et à emménager dans votre propre logement.
- Vous pouvez demander à votre Conseil Municipal local (où vous résidez lorsque vous prenez votre décision) de vous aider. Si vous êtes généralement en bonne santé et que vous n'avez pas d'enfants qui vivent avec vous, vous ne serez pas considéré comme une priorité et il est peu probable qu'ils vous proposent un logement. Il y a actuellement une grave pénurie de logements sociaux et de logements du Conseil Municipal pour tout le monde.

Logement ABC

A Premièrement – **acceptez** que le premier endroit que vous trouvez pourrait n'être qu'à court terme. Il peut s'agir d'un petit logement, d'un logement partagé ou temporaire et qui n'est pas situé dans la région où vous souhaitez vivre.

B Ensuite, une fois que vous avez un revenu et/ou un emploi, vous pouvez chercher un **meilleur** endroit à louer qui est plus proche de ce que vous voulez, mais toujours abordable. Des choses comme des cours d'anglais et un soutien à l'emploi vous aideront à le faire.

C Plus tard – travaillez à la construction d'une **maison confortable** dans laquelle vous aimeriez vivre à plus long terme.

